

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 25 juin 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°15

INSTRUCTION N° 563/DEF/EMA/ESMG/ORG
portant abrogation de l'instruction sur l'organisation de l'école interarmées des sports.

Du 21 mai 2010

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « étude synthèse management général ».*

INSTRUCTION N° 563/DEF/EMA/ESMG/ORG portant abrogation de l'instruction sur l'organisation de l'école interarmées des sports.

Du 21 mai 2010

NOR D E F E 1 0 5 0 9 3 1 J

Référence :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 18 du 22 janvier 2010, texte n° 32 ; signalé au BOC 6/2010. ; BOEM 110.3.1.5, 111.2.2.2, 683.1).

Texte abrogé :

Instruction n° 140/MD/EMA/ORG/LOG/OG/1 du 18 juin 1974 (BOC, p. 1686. ; BOEM 683.2).

Référence de publication : BOC N°26 du 25 juin 2010, texte 15.

L'instruction n° 140/MD/EMA/ORG/LOG/OG/1 du 18 juin 1974 sur l'organisation de l'école interarmées des sports est abrogée.

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division aérienne,
adjoint au major général des armées,*

Jean-Robert MORIZOT.